

Pour la construction d'un téléski aux Mollards, au-dessus du Brassus – 1947 -

PROSPECTUS

relatif à la constitution d'une Société anonyme pour la construction et l'exploitation d'un Télé-ski, aux Mollards & Le Brassus

Généralités

Tous les skieurs connaissent les beaux champs de neige du Rocher, Lande-dessus, Lande-dessous et Les Mollards, qui sont particulièrement favorables à l'exercice du ski ; y sont excellentes.

Partant des réservoirs communaux, le télé-ski, dont la construction est envisagée, sera de magnifiques descentes ayant jusqu'à 400 mètres de dénivellation. — depuis la piste pour le débutant, à la descente de compétition. —

Il y a quelques temps déjà qu'est née l'idée de rendre plus accessible cette belle région aux skieurs, et cela par la construction d'un télé-ski.

Données du projet : Longueur du parcours : 900 m. Différence d'altitude : 270 m.
Vitesse : 3 m.seconde. Capacité : 300 à 350 personnes à l'heure.
Puissance nécessaire : 40 chevaux.

But et capital nécessaire

Le but de la Société serait la construction et l'exploitation d'un télé-ski.

Le capital nécessaire serait de **Fr. 120,000.—**, montant qui représente le capital-actions de la Société à constituer.

Ce capital serait divisé comme suit :

a) 600 actions privilégiées, au porteur, de **Fr. 100.—** chacune, représentant un montant de **Fr. 60,000.—**

b) 120 actions ordinaires, au porteur, de **Fr. 500.—** chacune, représentant un montant de **Fr. 60,000.—**

Le capital-actions ordinaire est déjà entièrement souscrit par les initiateurs.

Le capital-action privilégié est offert en souscription publique.

L'entier du capital-actions sera garanti par les biens de la Société : bâtiments, machinerie et installations.

L'ouverture de l'exploitation est prévue pour le 20 décembre 1947.

Plan financier (construction)

Selon devis de la maison Oehler, à Aarau, une somme de **Fr. 120,000.—** est nécessaire pour la construction de l'ensemble des installations du télé-ski ; cette somme se décompose comme suit :

Fourniture et installation de toute la partie mécanique et électrique	Fr. 84,000.—
Chiffre d'affaire 4 %	3,200.—
Ligne, stations, chevaux, achat d'emplacements, servitudes, droit de timbre sur le capital-actions, etc.	27,800.—
Imprévus	5,000.—
Total	Fr. 120,000.—

Plan financier (exploitation)

Ensuite de renseignements pris en divers endroits, le plan d'exploitation peut être établi de la façon suivante :

Recettes	Montées
14 dimanches à 700 montées =	Fr. 9,800.—
14 samedis à 150 montées =	2,100.—
28 autres jours à 100 montées =	2,800.—
Total	Fr. 14,700.—

Ce chiffre est arrondi à 15,000 montées pour la saison, comptées à une moyenne de 90 cts. 1 fr. par montée simple ; 80 cts par abon. de 5 courses) = Fr. 13,500.—

Depenses	Fr.
Frais du personnel	1,800.—
Energie électrique	500.—
Assurances	500.—
Frais divers, réclame, billets, etc.	1,300.—
Total	Fr. 4,100.—

Bénéfice brut d'exploitation = **Fr. 8,800.—**

Utilisation du bénéfice	Fr.
Intérêt 1 % sur capital privilégié	1,800.—
Intérêt 2 % sur capital ordinaire	1,200.—
Création d'un fonds de réserve	5,800.—
Total	Fr. 8,800.—

Autres renseignements

Si les résultats des exercices le permettent, le dividende aux actions pourra être augmenté ; les assemblées générales prendront toutes décisions utiles à ce sujet ; la différence entre le capital privilégié et le capital ordinaire réside en ce sens que le capital privilégié aura toujours droit à 1 % de plus que le capital ordinaire. — A part ce privilège de répartition, il n'existera pas d'autres.

Autres renseignements

La raison sociale de la Société sera : « Société du Télé-Ski des Mollards S. A. »

Siege social : Le Brassus.

But : Construction et exploitation d'un télé-ski.

Chaque action donnera droit à une voix en ce qui concerne le capital privilégié, (Actions de 100 frs.).

Pour le capital ordinaire (actions de 500 frs.), chaque action donnera droit à 5 voix.

La convocation aux assemblées générales aura lieu 10 jours à l'avance au moins, dans la « Feuille d'Avis de la Vallée ».

La Société sera administrée par un Comité de 7 membres dont les noms suivent : Chaque administrateur déposera 2 actions privilégiées pour assurer sa gestion. L'organe officiel de la Société sera la « Feuille officielle suisse du Commerce ». Les actions sont émises au pair, sans frais.

La souscription est ouverte jusqu'au 15 septembre 1947 ; si elle est entièrement couverte avant cette date, la souscription sera arrêtée aussitôt que le montant de **Fr. 60,000.—** sera obtenu.

Les paiements auront lieu du 29 au 30 novembre 1947.

Les coupons d'intérêt seront payables le 31 mai de chaque année, la première fois le 31 mai 1948 pour une demi-année.

Domicles de souscription :
Caisse d'Epargne et de Crédit Mutuel du Brassus.
Banque Cantonale Vaudoise, agence du Sentier.

Comité d'initiative

Président : M. Paul Pignat, Hôtelier, Le Brassus
Vice-Président : Dr J. Rochat, Le Sentier
Secrétaire : Georges Golay, Le Brassus
Caissier : Ch. William Meylan, Le Brassus
Membres : Louis Bianchi, Jean Jetzer, Louis Simond, Le Sentier, Marcel Rueth, Charles Dufaux, Ernest Muller, Le Pont

plus un membre du Conseil administratif du village du Brassus.

Le Brassus, le 22 août 1947.

A détacher

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Se référant au prospectus du 22 août 1947, le soussigné :

..... action privilégiée de **Fr. 100.—** de la Société anonyme « Société du Télé-Ski des Mollards S. A. » à constituer au Brassus.

Je m'engage à libérer ma souscription dans le délai prévu.

....., le septembre 1947.

Signature :

FAVJ du 27 août 1947

Pour un téléski

Toutes les stations d'hiver de la Suisse romande de quelque importance possèdent déjà des téléskis, c'est-à-dire une de ces constructions permettant aux skieurs de faire rapidement l'ascension des pentes et de pouvoir se griser plusieurs fois de la vitesse acquise dans la descente.

La Vallée de Joux, qui revendique le privilège de pouvoir offrir des buts d'excursion à ski charmants et variés, se doit, elle aussi, de mettre à la

disposition des sportifs de la plaine et de la région des installations similaires. Lorsqu'on assiste à l'exode des gens des villes chaque fin de semaine, et cela surtout en hiver, on en tire immédiatement la conclusion qu'il pourrait être possible de détourner vers notre région une partie de ce flot, pour le plus grand bien de l'industrie touristique locale.

C'est la raison pour laquelle, un certain nombre de personnalités de la région ont pris l'initiative de former une société pour la mise en exploitation d'un de ces monte-pentes. Le projet, établi par une maison spécialisée, prévoit le départ du téléski vers le réservoir d'eau communal pour atteindre, 270 m. plus haut, le sommet de la pièce des Mollards. De là, les skieurs pourront à volonté faire immédiatement de belles descentes sur des pentes abritées de la bise ou se rendre sur les différents point de la crête du Jura, nous voulons parler en particulier du Marchairuz ou de la cabane du Cunay.

Une telle entreprise ne va pas sans un important apport de fonds. Les prospectus lancés pour la souscription d'un capital privilégié nous apprend que 60 000 fr. ont déjà été trouvés dans la région. Ces 60 000 fr. seront divisés en actions ordinaires, d'un nominal de 500.-, les actions privilégiées seront de 100.-. Le capital privilégié, encore à trouvé, est de 60 000 fr.

Le plan financier établi prévoit un bénéfice brut modeste, mais il faut encore tenir compte des bénéfices indirects que pourra apporter une telle installation.

La souscription est ouverte jusqu'au 17 septembre prochain et la mise en exploitation prévue pour le 20 décembre 1947.

Les initiateurs font preuve d'un bel optimisme quant au développement des sports d'hiver à la Vallée de Joux. Nous espérons que leurs efforts seront couronnés de succès.

FAVJ du 27 août 1947 (sauf erreur article paru en même temps que la souscription ci-dessus).

L'inauguration du téléski des Mollards du Brassus – FAVJ du 14 janvier 1948 –

L'esprit d'initiative et d'entreprise est qualité plutôt rare à notre époque où l'individu à plutôt tendance à se perdre dans la masse et de s'y fondre dans un anonymat absolu. Pour s'en dégager, des qualités sont nécessaires et ces qualités, on les a trouvées chez ceux qui ont décidé, conçu et réalisé le téléski des Mollards du Brassus. Pour arriver à chef, les obstacles à vaincre furent nombreux ; le plus dur était l'indifférence de la population, l'opinion générale étant qu'un monte-pente n'est possible et rentable que dans les Alpes, ou aux abords des stations ayant déjà un vieux renom. Il faut compter cependant aussi avec certains impondérables, et si notre industrie hôtelière veut se développer, si nous voulons attirer dans notre vallée un nombre toujours plus grand de sportifs, il faut d'abord faire les premiers sacrifices et être en demeure d'offrir sur place l'équivalent de ce qu'on trouve ailleurs.

Ce sont ces sentiments qui ont dicté aux personnalités du Brassus et du Sentier la voie à suivre en matière d'amélioration touristique. Disons dès l'abord que la cheville ouvrière de l'entreprise est M. Paul Piguet, et que c'est à son énergie que la région du Brassus soit avoir un instrument permettant d'utiliser encore mieux les ressources touristiques du pays.

Inaugurera-t-on, n'inaugurera-t-on pas ? Telle était la question que se posaient les responsables de la société du téléski. Mais ils comprirent qu'il ne convenait pas de retarder une cérémonie, un baptême, dirons-nous, qui devait consacrer les efforts faits. Cette audace eut sa récompense, car la journée de dimanche fut réussie en tous points. La neige aurait pu être plus abondante, c'est certain, mais elle suffisait déjà et permettait de faire de belles descentes le long des pentes dominant le village. D'autre part, la température était agréable et permit à la manifestation de se dérouler conformément aux plans établis.

Ainsi, c'est aux joyeux accents d'une fanfare de circonstance que les invités sont reçus en gare du Brassus. Cette fanfare conduit les invités à l'Hôtel de France où a lieu une première réception ainsi qu'une plantureuse collation. Cela permet de prendre un premier contact et d'admirer l'affiche réclame qui va être répandue en suisse romande et qui aura pour mission d'attirer les sportifs sur le nouveau monte-pente. Cette affiche est l'œuvre de Pierre Aubert, l'artiste bien connu des Mollards.

Mais on ne saurait s'attarder dans l'atmosphère cordiale créée dès l'abord par les organisateurs. Chacun est impatient de faire plus ample connaissance avec le fameux téléski. Sur la place, les musiciens, dont la présence est indispensable, attendent avec patience, car ce serait contraire aux traditions que de faire une manifestation sans musique.

Drapeaux et musique en tête, le cortège des officiels et des skieurs prend le chemin de la station de départ située au-dessus du village, aux abords des réservoirs d'eau. Là, une foule nombreuse est déjà rassemblée, mais le câble est immobile. Un ruban symbolique défend l'entrée de la piste, ruban qui sera tantôt coupé par une charmante skieuse, la première à s'élancer à l'assaut de la pente.

La station de départ consiste en une rustique construction en bois. Elle pourra servir de refuge à l'occasion et permettra le débit de boissons chaudes. La machinerie est installée au sous-sol. Les invités sont priés de bien vouloir en examiner les détails. Le câble servant à la traction est d'une longueur de 950 m. et a un diamètre de 13 mm. Le moteur électrique employé a une force de 48 cv. La capacité de transport est de 300 à 350 personnes par heure. Ce sont les usines métallurgiques Oehler & Co à Aarau qui ont été chargées de l'installation. Ces ateliers ont déjà fourni 21 téléskis en Suisse. Celui du Brassus est le premier qu'ils installent dans le Jura. M. Schindler, ingénieur, nous a dit tout le plaisir qu'il a eu à travailler au Brassus, avec des hommes qui avaient la volonté d'arriver et qui étaient d'agréables et utiles collaborateurs. M. Cerutti, architecte, fut chargé des travaux de génie civil. Disons enfin le dévouement des jeunes

gens membres du ski-club qui n'ont pas hésité à donner de leur temps pour avancer les travaux le plus possible.

Avant de donner le signal du premier départ, M. Paul Piguet, président du Conseil d'administration, tint à saluer les invités et rappeler en quelques mots l'histoire de la réalisation de ce jour. Il rappela les débuts modestes du ski à La Vallée ainsi que son histoire sportive. Lorsque le patin et le bob étaient les seigneurs de l'hiver, le Pont avait une prédominance marquée, mais le ski est venu qui a donné d'énormes possibilités touristiques. Le club de ski du Brassus de par les performances de ses membres a contribué également à faire connaître le Brassus et M. Paul Piguet lui-même, ancien champion, n'est pas étranger à cette renommée.

Nous aimons associer l'Eglise à toutes les manifestations de notre vie publique, c'est la raison pour laquelle le comité d'organisation avait prié M. le pasteur Ray de prononcer quelques mots. En fervent disciple de son Maître, M. Ray sut dégager une magnifique parabole de la manifestation. Il compara la vie de l'homme, aidé par le Christ, qui est le Chemin nous menant vers la lumière, au skieur qui se confie au câble le hissant vers les hauteurs de la montagne lumineuse.

Et c'est enfin le premier départ. Après avoir coupé le ruban symbolique, la jeune fille s'élance, comme soulevée le long de la piste. Viennent ensuite une troupe de skieurs porteurs chacun d'un drapeau fédéral et c'est dans la flamme d'une bannière nationale que l'on voit partir la cohorte des skieurs impatients. Cet envol facile nous a fait revenir en mémoire les vers fameux de Baudelaire sur les albatros, et nous aurions pu dire :

*Le skieur est semblable au prince des nuées
Qui hante la tempête et se rit de l'archer...*

A midi tout le monde se retrouve dans la magnifique salle à manger de l'Hôtel de France où un repas magnifique nous est servi, Poulet étant aussi fin cuisinier qu'habile skieur. Nous reconnaissons, autour des tables fleuries, de nombreuses personnalités. Nous citons au hasard. MM. Georges Gallay, industriel du village du Sentier, Marius Golay, vice-président du village du Brassus, Roulin, directeur du P.Br., Paul Meylan, du village de l'Orient, Rossel, de l'Association romande des clubs de ski, Ray, pasteur, Müller, de la société de développement de la Vallée. L'absence de représentants de la municipalité du Chenit nous a étonné et un brin surpris. Ne convient-il pas aux autorités communales d'encourager, au moins par leur présence, toute manifestation qui est une preuve de l'esprit d'initiative des citoyens ?

La qualité de la partie oratoire ne le céda en aucune sorte à celle du repas. Elle fut présidée excellemment par M. Marius Golay qui souhaita la bienvenue à chacun. Il ne nous est pas possible de relever ici toutes les paroles prononcées. Rappelons pourtant celles de M. Roulin, qui nous informa que notre population

pourrait bientôt jouir de voitures directes Lausanne-Le Brassus, ce qui facilitera grandement l'essor du tourisme à la Vallée et celles de M. Rossel qui rappela fort justement que les monte-pentes, comme les sports en général, ne sont pas des buts en eux-mêmes, mais des moyens de développer harmonieusement les forces physiques de l'individu et de le rendre apte ainsi à mieux fortifier son esprit, l'esprit seul pouvant vaincre finalement la matière.

Et maintenant, la piste est ouverte. Durant toute la saison qui vient de s'ouvrir, les skieurs pourront, mieux que par le passé, pratiquer leur sport favori. Nous formulons des vœux pour que l'entreprise connaisse le succès qu'elle mérite et que les initiateurs voient leur confiance et leur optimisme largement récompensés.

Géo.



Prospectus de la Société de Développement de la Vallée de Joux de la fin des années quarante, peu après l'inauguration du téléski des Mollards. Nous ne connaissons pas, par contre, l'affiche qu'aurait réalisée Pierre Aubert, bien placé, puisqu'il habitait lui aussi aux Mollards, et à proximité immédiate du téléski. Cette situation, quant à la maison des Mollards des Aubert, n'allait pas lui porter chance longtemps ! Lire à cet égard l'ouvrage que Gilberte Aubert a consacré à son mari.



Télé-ski des
Mollards, Brassus



Le Brassus vu de la route du Marchairuz



Télé-ski des Mollards, Brassus



Le Pont. Patinage à voile sur le lac de Joux



L'église des Bloux et la Dent de Vaulion



Les Esserts près l'Orient (alt. 1300 m.)



LA VALLÉE DE JOUX



Le Pont

Ph. Locatelli



Les Mollards (alt. 1370 m.). Départ pour le Marchairuz